

Le CESE a voté son avis sur les certificats de qualification professionnelle (CQP)

PUBLIÉ LE 13/09/2016

Dans un monde caractérisé par de multiples mutations d'ordre économique, technologique, écologique et organisationnel, le travail connaît de profondes évolutions auxquelles doit répondre la nécessaire sécurisation des parcours professionnels. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle traduit à cette fin la volonté de promouvoir les certifications professionnelles dont les CQP, et d'en faire un outil important des politiques de l'emploi et de développement des compétences. Dans son avis sur « Les certificats de qualifications professionnelle », rapporté par M. Dominique Gillier (Groupe CFDT) au nom de la section du travail et de l'emploi, le CESE souhaite favoriser à travers de recommandations concrètes, la visibilité, les convergences, la qualité méthodologique et la reconnaissance dans la relation de travail, des certifications professionnelles. L'avis a été soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 13 septembre 2016 et adopté avec 167 votes pour, 2 contre et 14 abstentions.

[Télécharger](#)